



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 57 de l'ordre du jour
Étude d'ensemble des missions
politiques spéciales

Questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 69/95 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la participation des femmes, les compétences et l'efficacité, et l'a engagé à s'assurer que des informations détaillées concernant ces questions figurent dans ledit rapport.



I. Introduction

1. L'année écoulée a été riche en événements pour les missions politiques spéciales. Partout dans le monde, ces missions ont été à l'avant-garde de l'action que mène l'Organisation des Nations Unies pour prévenir et régler les conflits et établir une paix durable. En République arabe syrienne, en Libye, au Yémen et ailleurs, elles ont continué de plaider pour une solution à des conflits complexes, qui ont entraîné des destructions massives, semé la mort et causé des souffrances indescriptibles parmi les populations civiles. En raison de ces conflits, le nombre de personnes déplacées n'a jamais été aussi élevé et les flux de réfugiés ont été les plus massifs enregistrés depuis la Seconde Guerre mondiale. Une nouvelle génération de groupes armés ont vu le jour, dont un grand nombre sont animés par des idéologies extrémistes violentes, ce qui ne fait que renforcer la nécessité de trouver de toute urgence des solutions politiques. En Afghanistan et en Iraq, les missions politiques spéciales des Nations Unies appuient des transitions politiques difficiles et des efforts de renforcement des institutions dans des contextes extrêmement instables. En Somalie, notre mission sur le terrain aide le Gouvernement fédéral et le peuple somalien à tirer parti de la meilleure chance qui leur est offerte en une génération de réaliser la paix. À Chypre, par les bons offices du Secrétaire général, l'ONU s'emploie à aider les parties à parvenir à un règlement de ce conflit qui dure depuis des décennies. En Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie centrale, nos bureaux régionaux collaborent avec les États Membres, les organisations régionales et la société civile pour renforcer les capacités régionales en matière de prévention des conflits et pour faire face aux menaces et aux problèmes transnationaux, tels que la pénurie de l'eau et de l'énergie, le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme violent.

2. Au cours de ces dernières années, le paysage international en matière de paix et de sécurité internationales s'est rapidement détérioré. Après avoir baissé régulièrement pendant vingt ans, le nombre de guerres civiles actives a été multiplié par trois entre 2007 et 2014. Aujourd'hui, le nombre de morts du fait de combats et le nombre de guerres civiles de grande envergure sont remontés à leurs niveaux du milieu des années 1990. Le nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde a atteint un record de 60 millions de personnes, et les besoins humanitaires au niveau mondial pour 2015 ont presque atteint un niveau record de 20 milliards de dollars. Les missions politiques spéciales ont été particulièrement touchées par cette évolution de la situation. Elles restent l'un des mécanismes les plus utilisés du Conseil de sécurité, et de l'Organisation dans son ensemble, pour faire face à des crises qui se détériorent. Aujourd'hui, près de 90 % du personnel des missions politiques spéciales travaillent dans des opérations de paix concernant des pays en proie à des conflits de haute intensité. Il ressort d'une étude récente que 7 des 11 pays en proie aux niveaux les plus élevés de menace de la part de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et de groupes terroristes affiliés à Al-Qaida accueillent des missions politiques spéciales.

3. Compte tenu de la complexité de cette nouvelle réalité et des problèmes qu'elle pose non seulement pour les missions politiques spéciales mais aussi pour les opérations de maintien de la paix, j'ai constitué le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix que j'ai chargé d'explorer les implications de l'élargissement, de l'intensité et du changement de la nature même des conflits et de proposer des moyens d'adapter ces missions aux objectifs

poursuivis étant donné les conditions difficiles dans lesquelles elles opèrent. Il s'agissait d'une tâche gigantesque et je félicite le Groupe de l'avoir menée à bien. J'ai présenté récemment aux États Membres mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357-S/2015/682) dans lequel j'ai énoncé mes priorités jusqu'à la fin de mon mandat ainsi qu'un programme d'action contenant plus de 70 mesures destinées à renforcer ces opérations. Les messages du Groupe de haut niveau (A/70/95-S/2015/446), qui sont repris dans mon rapport, sont clairs. La recherche de solutions politiques aux conflits doit être au cœur de l'action des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité. Nos opérations devraient protéger la vie et les droits des populations dans les situations de conflit. Le renforcement des partenariats entre acteurs mondiaux et régionaux est essentiel pour la mise en œuvre de ce programme commun. Nous devons, à cette fin, changer la manière dont nous préparons et menons les opérations de paix de manière à les accélérer et à mieux les adapter aux besoins sur le terrain.

4. Un corollaire central des deux rapports susmentionnés est le message selon lequel la communauté internationale doit changer sa manière d'opérer. Le volume et la complexité des crises actuelles en elles-mêmes ont sollicité à l'excès les ressources des mécanismes internationaux de gestion des conflits. La seule alternative réelle est d'élargir la panoplie de mesures d'intervention et de réaffirmer d'urgence notre attachement à la prévention des conflits et à la médiation, ce qui permettra de renforcer notre capacité de résoudre les crises avant qu'elles ne dégènèrent en violence.

5. Les messages du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, ainsi que ceux figurant dans mon propre rapport constituent une franche approbation du travail accompli par les missions politiques spéciales. Si elles varient considérablement en ce qui concerne leur mandat, leur structure et leur taille, ces missions n'en ont pas moins une approche commune, à savoir la recherche de solutions politiques et d'un règlement pacifique des différends, ce que j'ai souligné dans mon premier rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/68/223). J'y ai noté qu'à la racine des conflits, le plus souvent, se trouvent des questions politiques et qu'il n'est donc pas étonnant que les missions politiques aient été placées depuis la création de l'Organisation au cœur de l'action des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces missions restent aujourd'hui aussi indispensables que jamais.

6. Le présent rapport est le troisième que je présente à l'Assemblée générale sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales. La section II porte sur les principaux changements survenus pendant la période considérée. La section III est consacrée aux différents examens effectués en 2015, l'accent étant mis en particulier sur l'examen des opérations de paix; elle traite des principales questions de politique générale concernant les missions politiques spéciales. La section IV porte sur l'action que nous avons menée en vue d'améliorer la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la participation des femmes, les compétences et l'efficacité des missions politiques spéciales. La dernière section contient quelques observations sur la voie à suivre.

II. Principaux changements survenus pendant la période considérée

7. Le 31 décembre 2014, le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a achevé son mandat et transféré ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies. À la demande du Gouvernement burundais, et en application de la résolution 2137 (2014), l'Organisation a déployé la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM), qui est chargée de surveiller le processus électoral dans le pays et d'en rendre compte. La MENUM a commencé ses opérations le 1^{er} janvier 2015.

8. En Libye, la reprise des hostilités entre diverses factions armées a créé un important risque de sécurité qui a obligé la mission à évacuer son personnel et à opérer temporairement à partir de la Tunisie. Suite à une évaluation stratégique, la structure de la mission a été réaménagée pour mieux l'ajuster à cette réinstallation et à l'évolution de la situation dans le pays. Parallèlement, mon Représentant spécial continue de collaborer avec les parties pour parvenir à la signature d'un accord de paix et à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale.

9. En mars 2015, l'ONU a procédé à une évaluation stratégique du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) dans le cadre des préparatifs pour le renouvellement de son mandat. À la suite de cette évaluation, il a notamment été recommandé de faire passer le cycle du mandat du BRENUAC de 18 à 36 mois afin de permettre au Bureau régional de couvrir le cycle électoral actuel dans la sous-région et d'aligner la périodicité de son mandat avec celle des autres bureaux régionaux. Il a également été recommandé que le nouveau mandat du Bureau régional s'articule autour de quatre principaux objectifs, dont les bons offices et le renforcement des capacités sous-régionales en matière de prévention des conflits et de médiation. Pour ce faire, il est recommandé de renforcer les capacités du BRENUAC, notamment par la création d'un groupe spécialement chargé d'effectuer des analyses politiques et d'établir des rapports (voir S/2015/339, par. 82). Le Conseil de sécurité s'est félicité des recommandations issues de l'évaluation stratégique (voir S/PRST/2015/12).

10. Au Yémen, la détérioration rapide de la situation sur le terrain a également obligé à évacuer le personnel du Bureau du Conseiller spécial basé à Sanaa. Dans sa résolution 2201 (2015), le Conseil de sécurité m'a prié de proposer différentes formules de renforcement du Bureau. Celui-ci est actuellement dirigé par un Envoyé spécial qui continue de rechercher une solution négociée à la crise.

11. Le 27 août 2014, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2174 (2014), a renforcé l'embargo sur les armes imposé à la Libye et a précisé davantage les critères de désignation aux fins de sanctions. Il a également prié le Groupe d'experts créé en application de sa résolution 1973 (2011) de fournir des renseignements sur les personnes et entités qui répondaient aux critères de désignation actualisés; de ce fait une partie considérable du rapport final du Groupe d'experts présenté en application de la résolution 2144 (2014) (S/2015/128) était consacrée à la description d'actes qui, selon l'évaluation du Groupe d'experts, répondaient aux critères actualisés. Dans sa résolution 2213 (2015), le Conseil a de nouveau précisé davantage les critères de désignation.

12. Le 9 décembre 2014, le Conseil de sécurité m'a prié, dans sa résolution 2188 (2014), d'actualiser l'évaluation du régime des sanctions imposé au Libéria effectuée en 2014. Dans une lettre datée du 31 juillet 2015 adressée au Président du

Conseil de sécurité (S/2015/590), j'ai rendu compte des progrès que le Gouvernement libérien avait accomplis dans l'application des recommandations de bonne gestion des armes et des munitions, notamment en promulguant la législation nécessaire, et des mesures qui avaient été prises pour faciliter la surveillance et la gestion des régions situées à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

13. Le 18 février 2015, le Conseil de sécurité m'a prié, dans sa résolution 2203 (2015), de procéder à une évaluation du régime de sanctions concernant la Guinée-Bissau. Dans mon rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la stabilisation et le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays (S/2015/619), dans lequel figurent des recommandations concernant la poursuite du régime de sanctions après les élections, j'ai recommandé que le Conseil envisage de créer un groupe d'experts.

14. Le 3 mars 2015, dans sa résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité a adopté, pour une période initiale d'un an, un régime de sanctions à l'encontre du Soudan du Sud consistant en un gel des avoirs et à une interdiction de voyager. Il a créé un comité des sanctions chargé de surveiller l'application de ces mesures et m'a prié de créer, pour une période initiale de 13 mois, un groupe d'experts composé au maximum de cinq personnes (Groupe d'experts), qui sera placé sous l'autorité du Comité.

15. Le 14 avril 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2216 (2015) dans laquelle il a fait passer de quatre à cinq membres la composition du Groupe d'experts, le mandat de celui-ci ayant été élargi à la surveillance des mesures édictées au paragraphe 14 de cette résolution en ce qui concerne les personnes et entités désignées par le Comité créé par la résolution 2140 (2014) ou agissant pour le compte ou sur les ordres de celles-ci.

III. Examen des opérations de paix, examen du dispositif de consolidation de la paix et examen de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité : grandes questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

16. L'année en cours a été marquée par un certain nombre d'examens qui ont permis de faire le point de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'examen des opérations de paix effectué par le Groupe indépendant de haut niveau (voir A/70/95-S/2015/446), qui porte à la fois sur les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, présente un intérêt particulier pour les missions politiques spéciales, de même que le rapport que j'ai établi par la suite sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357-S/2015/682). En outre, deux autres examens sont en cours, à savoir l'examen du dispositif de consolidation de la paix – qui est entré dans sa phase intergouvernementale à la suite de la présentation du rapport du Groupe consultatif d'experts (A/69/968-S/2015/490) chargé de cet examen – et l'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité dont le Conseil sera saisi en octobre. Sans préjuger des résultats de ces examens, la présente section aborde certaines des principales

questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales qui ont été soulevées à l'occasion de ces travaux.

Renforcement de l'accent mis sur la prévention des conflits et la médiation

17. On a rarement aussi fortement ressenti la valeur de la prévention que lorsqu'on observe les vies qui ont été épargnées et les ressources qui ont été économisées. Il est fait appel plus que jamais aux bons offices du Secrétaire général. Comme il est indiqué dans l'introduction, l'une des principales conclusions de l'examen des opérations de paix était que la prévention et la médiation doivent repasser au premier plan. Dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, la prévention des conflits et la médiation constituent l'un des trois axes de mon programme d'action. Le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix est porteur d'un message similaire, car il y est souligné que la prévention des conflits, et non pas seulement de leur reprise, constitue un volet essentiel de l'action menée pour maintenir la paix et devrait donc être prioritaire.

18. Les missions politiques spéciales sont l'un des outils opérationnels les plus importants pour la prévention et pour l'exécution des missions de bons offices du Secrétaire général. Elles ne sont pas toutes déployées dans des contextes de prévention. Par exemple, nos missions actuelles en Afghanistan, en Iraq et en Libye ont pour mandat d'appuyer la transition à long terme vers la paix. Plusieurs missions politiques spéciales ont été créées avec pour objectif précis d'aider à prévenir un conflit violent ou à négocier une solution pacifique à des conflits en cours. Les bureaux régionaux ont une fonction bien établie de prévention dont elles se sont souvent bien acquittées. D'autres missions menées sur le terrain, telles que la Commission mixte Cameroun-Nigéria, ont combiné un rôle de bons offices avec une compétence technique pour régler des différends territoriaux par des moyens pacifiques. Les envoyés spéciaux ont joué également un rôle central en aidant à apaiser les tensions et résoudre des problèmes tels que des questions territoriales, des conflits régionaux et des crises constitutionnelles ou électorales, et à mener des négociations en vue de la réunification, des pourparlers de paix et des discussions sur tout un éventail d'autres questions. Dans de nombreux cas, ces envoyés ont contribué aux efforts déployés pour éviter à un pays ou une région de sombrer dans un conflit.

19. Le moment est venu de susciter un nouvel engagement mondial en faveur de la prévention. Si la bataille rhétorique pour la prévention a été gagnée, cette victoire ne s'est jusqu'ici pas traduite en engagements plus politiques et opérationnels, y compris en ressources prévisibles. Dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, j'ai proposé un certain nombre de mesures qui permettraient de renforcer sensiblement la capacité de l'Organisation de prévenir les conflits et qui vont du renforcement des capacités de base de l'ONU en matière de prévention et de médiation à l'élargissement du réseau de bureaux régionaux en passant par la mise en place des moyens techniques rapidement déployables et l'appui à l'action des équipes de pays des Nations Unies. Pour être menées à bien, nombre de ces propositions nécessiteront l'appui des États Membres ainsi que des investissements judicieusement ciblés. Je continuerai de les promouvoir dans le cadre des instances intergouvernementales compétentes.

Bureaux régionaux

20. Le rôle des trois bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie centrale a retenu particulièrement l'attention à l'occasion de l'examen des opérations de paix. Dans son rapport, le Groupe chargé de cet examen, qui s'est rendu dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), a noté que les bureaux régionaux étaient de nouveaux outils particulièrement efficaces en matière de prévention des conflits. Il a estimé que ces bureaux apportaient une contribution essentielle à moindre coût par la diplomatie préventive, les bons offices et la médiation, fournissant à l'Organisation un mécanisme de consultations discrètes avec les États Membres et les organisations régionales sur les nouvelles situations de conflit.

21. Le Groupe a également appelé l'attention sur la capacité de ces bureaux de faire face aux menaces et problèmes transnationaux et de promouvoir la coopération sous-régionale. Ainsi, l'UNOWA a joué un rôle important en aidant les États Membres de la région à faire face à la piraterie dans le golfe de Guinée et a, en outre, appuyé l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest visant à lutter contre le trafic de drogue et le crime organisé dans la région. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a collaboré étroitement avec les États Membres pour promouvoir la coopération sous-régionale dans des domaines tels que la gestion de l'eau et la lutte antiterroriste. De même, le BRENUAC a joué un rôle de premier plan en appui à la mise en œuvre de la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités, à la suite d'une demande du Conseil de sécurité (voir S/PRST/2015/12). Lorsque les missions de maintien de la paix sont déployées dans leur zone d'opération, les bureaux régionaux peuvent également soutenir leur action politique, notamment en matière de médiation et de bons offices. Ainsi, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale fait office de représentant des Nations Unies pour la médiation internationale dans la crise en République centrafricaine. De même, mon Représentant spécial d'alors pour l'Afrique de l'Ouest a joué un rôle important d'appui à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pendant la crise en 2010 et 2011.

22. Dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, j'ai partagé l'opinion exprimée par le Groupe indépendant de haut niveau au sujet de l'efficacité des bureaux régionaux. Tout au long de mon mandat, ces bureaux ont été l'un des outils les plus précieux dont dispose l'Organisation des Nations Unies dans son action pour apaiser les tensions et, parfois, aider à prévenir la violence à grande échelle. Ils sont, en bref, des extensions naturelles des mandats de base de l'Organisation dans les domaines de la prévention et de la médiation. L'action que mène l'UNOWA au Burkina Faso, ainsi que son engagement de longue date en Guinée-Bissau par exemple, de même que le rôle qu'a joué le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale au Kirghizistan pendant la crise de 2010, montrent bien l'importance de ces bureaux.

23. Dans mon rapport, j'ai souscrit à la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau relative à la création de nouveaux bureaux régionaux, en consultation étroite avec les États Membres dans les régions respectives. Je suis convaincu que ces nouveaux bureaux contribueraient à renforcer le partenariat de l'Organisation des Nations Unies avec les États Membres dans ces différentes régions, ainsi que notre coopération avec les organisations régionales et sous-

régionales compétentes et notre capacité d'œuvrer avec tous ces acteurs à la prévention des conflits et au maintien de la paix. J'examine avec les partenaires régionaux et nationaux en Afrique du Nord et en Asie occidentale, ainsi qu'en Afrique australe, la possibilité de créer de tels bureaux dans ces régions. Il est également essentiel de veiller à ce que les bureaux régionaux existants disposent des outils nécessaires pour exécuter leur mandat dans un contexte régional et mondial en mutation. Je me félicite à cet égard de la création d'une section de la recherche et de l'analyse au sein de l'UNOWA pour appuyer l'action que mène le Bureau en matière de bons offices et de médiation, dont le Conseil de sécurité s'est félicité dans sa déclaration à la presse en date du 9 juillet 2014 et qui a été approuvée par l'Assemblée générale lorsqu'elle a examiné le budget de l'ONUWA pour 2015. Cette section a été créée sur la base des recommandations d'une mission d'examen du mandat de l'ONU qui s'était rendue dans le Bureau.

Partenariats conclus avec des organisations régionales et sous-régionales

24. Depuis une dizaine d'années, établir des partenariats solides et efficaces avec des organisations régionales et sous-régionales fait partie des principaux objectifs des missions politiques spéciales et constitue l'une de mes grandes priorités. Dans mes deux précédents rapports sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, j'ai expliqué que ces partenariats régionaux étaient essentiels à l'exécution des mandats complexes confiés à ces missions.

25. Il n'est pas étonnant que les partenariats régionaux soient mentionnés dans les rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix ainsi que dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies. Comme ses partenaires régionaux, notre organisation sait depuis longtemps que les difficultés mondiales auxquelles elle fait face aujourd'hui sont trop complexes pour être réglées par une seule entité. Le Chapitre VIII de la Charte encadre la façon dont l'ONU et les acteurs régionaux et sous-régionaux peuvent unir leurs efforts et tirer parti de leurs points forts en matière de paix et de sécurité. Il ne s'agit pas d'engagements de pure forme, car ces associations donnent des résultats concrets sur le terrain.

26. Avec des partenaires comme l'Union africaine, la Ligue des États arabes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres, l'Organisation des Nations Unies a entrepris des médiations conjointes, mis en place des rencontres régulières consacrées à l'analyse des risques nationaux et régionaux, établi des cadres de coopération et aidé d'autres entités à renforcer leurs capacités dans des domaines comme la prévention des conflits, la médiation et l'assistance électorale et ce, grâce notamment, aux missions politiques spéciales. Les bureaux régionaux d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Asie centrale, ainsi que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel ont reçu des mandats précis de coopération régionale et travaillent avec les organisations régionales au quotidien. De même, la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, en vue de mieux gérer les initiatives de renforcement des capacités et de coordination des différents bras de l'Organisation, a permis de renforcer la coordination et la coopération en matière de paix et de sécurité.

27. L'évolution de la situation mondiale, caractérisée par l'apparition d'intervenants régionaux et sous-régionaux plus actifs, a suscité de nouvelles demandes fonctionnelles pour les missions politiques spéciales et une division plus précise du travail entre l'ONU et ses partenaires. En Somalie, par exemple, où l'Union africaine dirige une opération d'appui à la paix sur le terrain, les demandes d'assistance concrète présentées à l'ONU concernaient le processus politique, l'appui à l'élaboration de la constitution, l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité. Le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a donc été élaboré pour répondre à ces besoins. La première mission de mon Envoyé spécial en République arabe syrienne a été conçue comme une mission conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes. L'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO ont travaillé côte à côte pour encourager le dialogue politique et prévenir une détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité au Burkina Faso, en Guinée et au Nigéria. Dans le même ordre d'idées, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs collabore avec des organisations régionales et sous-régionales clefs, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

28. Dans le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de médiation (A/70/328), j'ai décrit les efforts que nous déployons dans le cadre de notre collaboration avec nos partenaires régionaux pour renforcer leur capacité de médiation et consolider nos alliances stratégiques et opérationnelles dans ce domaine. En me fondant sur les conclusions de vastes consultations avec nos partenaires régionaux, menées notamment lors d'une retraite que j'ai tenue en mai 2015 avec les chefs de 18 organisations régionales, sous-régionales et autres, j'ai, dans ce rapport, appelé l'attention sur l'évolution des expériences et des capacités de médiation de l'ONU et de ses partenaires et proposé différents modèles de coopération pouvant être adoptés à l'avenir. J'y ai souligné l'importance de la cohérence, de la coordination et de la complémentarité des initiatives de médiation et recommandé d'effectuer des travaux supplémentaires dans plusieurs domaines pour intensifier la coopération en vue d'une médiation efficace.

Droits de l'homme

29. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, les droits de l'homme sont au cœur de nos initiatives de paix et de sécurité. En tant qu'organisation normative dont l'action est fondée sur des principes, l'ONU doit être guidée dans toutes ses activités par le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Ainsi, les droits de l'homme font partie intégrante du mandat de toutes les missions politiques spéciales. Actuellement, six missions politiques spéciales sont chargées spécifiquement de la surveillance du respect des droits de l'homme et nombre de nos missions participent à des activités de renforcement des capacités et prêtent leur concours aux autorités nationales en ce qui concerne l'application des normes relatives aux droits de l'homme. Toutes les missions politiques spéciales sont tenues d'appliquer les politiques établies à l'échelle du système des Nations Unies, telles que le devoir de précaution, et les appliquent effectivement. Grâce à mon initiative

« Les droits humains avant tout », nous avons également pu relier les activités que mène l'Organisation dans les domaines politiques et humanitaires et dans les domaines du développement et des droits de l'homme de façon à mieux détecter les signes de graves violations des droits de l'homme et de conflit latent et intervenir d'une manière préventive et plus efficace.

30. Dans mon rapport, j'ai également noté qu'aujourd'hui, toutes les opérations de paix des Nations Unies avaient l'obligation de promouvoir la protection des civils et d'y contribuer. Les missions politiques spéciales emploient des outils non militaires pour y parvenir, compte tenu de leur vocation d'encadrement dans le domaine des droits de l'homme. En définitive, l'action politique d'une mission est peut-être le moyen le plus efficace de protéger les civils, car elle lui permet de réunir les parties autour d'un accord de paix pour tenter d'apporter une solution aux motifs de friction et aux causes profondes d'un conflit.

31. À cet égard, les missions politiques spéciales disposent d'un éventail de moyens non militaires, qui vont du suivi et de la défense du respect des droits de l'homme au renforcement des capacités des autorités comme des collectivités, sans oublier le dialogue politique de haut niveau quand c'est nécessaire. Par exemple, en 2007 et 2008, la Mission des Nations Unies au Népal est parvenue à apaiser des conflits locaux aux moments cruciaux où ils risquaient de prendre une dimension communautaire. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) établissent régulièrement des rapports publics sur la protection des civils dans lesquels elles décrivent en détail les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en période de conflit armé. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) produit des rapports similaires concernant la situation des droits de l'homme au sens large dans le pays. Le dialogue noué par la MANUA avec toutes les parties au conflit en Afghanistan a notamment été capital pour atténuer les risques et les menaces pesant sur les civils.

Missions politiques spéciales et consolidation de la paix

32. Les missions politiques spéciales ont été, au fil des ans, des instruments importants pour l'exécution des programmes de consolidation de la paix, à l'appui des intervenants nationaux. Elles remplissent les principales fonctions de consolidation de la paix, qui consistent à renforcer l'état de droit et les institutions de sécurité et à fournir un appui à l'élaboration de la constitution. Dans trois des six pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix, des missions de ce type sont déployées sur le terrain (au Burundi et en Guinée-Bissau) ou fournissent un appui à distance (en Guinée). En Sierra Leone, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix a pris fin en 2014, au vu des progrès considérables que le pays avait accomplis.

33. Le rôle des missions politiques spéciales dans la consolidation de la paix repose sur le postulat que la transition de la guerre à la paix est un processus non linéaire, complexe et de longue haleine qui nécessite un appui international soutenu. Comme le Groupe consultatif d'experts l'a affirmé dans son rapport, la consolidation de la paix est par définition un processus politique. Une fois les accords de paix signés, il convient souvent d'assurer un accompagnement politique régulier, voire une médiation et un dialogue, tout au long de la phase d'exécution durant laquelle les engagements généraux doivent être traduits en mesures

spécifiques. Les tâches généralement considérées comme techniques, telles que l'appui à l'élaboration de la constitution et l'assistance électorale, le soutien à l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité ou le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, revêtent des aspects fondamentalement politiques dans le contexte de la consolidation de la paix.

34. Lorsque les missions politiques spéciales sont déployées après la signature d'un accord de paix ou le départ d'une opération de maintien de la paix qui s'est acquittée des premières tâches de consolidation de la paix, il est possible d'adapter leur mandat de sorte qu'elles aident les autorités à exécuter les programmes à volets multiples qui ont été adoptés. Grâce aux rapports qu'elles présentent régulièrement au Conseil de sécurité et à leurs échanges avec la Commission de consolidation de la paix, les missions politiques spéciales peuvent contribuer à attirer l'attention de la sphère politique internationale sur un processus de consolidation de la paix et à la maintenir. Elles contribuent également à défendre la nécessité d'un soutien financier international et à faire en sorte que l'aide des donateurs soit axée sur des priorités communes. Pour ce faire, elles agissent généralement de concert avec les organismes, fonds et programmes qui font partie de l'équipe de pays. Ainsi, les organismes des Nations Unies sont vraiment « Unis dans l'action » et apportent un appui cohérent à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix propres à chaque pays. Comme l'a mis en évidence le Groupe consultatif d'experts, un soutien politique durable d'une part et un appui intégré du système des Nations Unies, de l'autre, sont des pratiques exemplaires qui ont permis par le passé d'obtenir de bons résultats.

35. Les missions politiques spéciales ont désormais systématiquement accès au Fonds pour la consolidation de la paix, qui est devenu un mécanisme essentiel à l'établissement de liens entre leur action politique au sens large et leur action plus technique et programmatique. Ces liens sont importants car ils permettent de renforcer l'appui que les missions apportent à leurs interlocuteurs nationaux. Deux des domaines prioritaires du Fonds concernent directement le mandat des missions politiques spéciales : l'appui à l'application des accords de paix et la promotion du règlement pacifique des conflits. À cet égard, le Fonds a souvent contribué à combler un manque cruel de ressources sur le terrain, étant donné que les missions disposent de ressources limitées pour mettre en œuvre les mesures essentielles requises pour traduire un accord général de paix en programme concret. À ce titre, il est particulièrement important qu'à des moments charnières, le Fonds soit en mesure de prendre des risques d'investissement à l'appui des processus politiques. Je me félicite que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le Groupe consultatif d'experts aient préconisé la consolidation de l'appui financier au Fonds.

Priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité

36. Le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité marque un moment crucial pour les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, qui font partie intégrante de l'action des missions politiques spéciales. Afin de contribuer à l'examen de haut niveau de l'application de cette résolution et conformément à la résolution 2122 (2013), j'ai commandé une étude mondiale visant à répertorier les exemples de bonnes pratiques, les lacunes ainsi que les nouvelles tendances et les mesures prioritaires. Pour ce qui est des missions de maintien de la paix, cette étude s'est notamment penchée sur les

répercussions de la participation des femmes à la prévention des conflits ainsi qu'au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix après les conflits.

37. L'étude mondiale, ainsi que mon prochain rapport sur les femmes et la paix et la sécurité, abondent dans le sens de l'examen des opérations de paix et du rapport du Groupe consultatif d'experts, en demandant que les femmes participent plus et mieux à tous les volets de nos initiatives en faveur de la paix et de la sécurité. Il ne s'agit pas seulement d'un devoir découlant des obligations que nous fait le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme. C'est une condition *sine qua non* d'une intervention efficace et fructueuse du système des Nations Unies, la participation réelle et effective des femmes constituant un élément clef d'une paix durable.

38. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ont évolué rapidement au cours des dernières années. Le nombre de mandats confiés à différentes entités du Secrétariat, notamment au Département des affaires politiques et aux missions politiques spéciales sur le terrain, a constamment augmenté. Dans ce domaine, le Département et les missions qu'il supervise devront continuer d'axer leur action sur trois volets principaux : il s'agit d'incorporer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité à la prévention globale des conflits; de mettre davantage l'accent sur le rôle des femmes dans les mesures visant à suivre et à appliquer les accords de cessez-le-feu et de paix; d'élargir les partenariats avec les entités des Nations Unies concernées afin de relier les différentes initiatives de médiation et de nouer le dialogue avec la société civile.

39. Étant donné que le nombre de priorités concernant la question augmente, il importe que nous renforçons notre appui dans ce domaine aux missions politiques spéciales déployées sur le terrain. C'est pourquoi, comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques mettent en place des arrangements visant à renforcer la fourniture d'un appui fonctionnel et technique aux missions et à permettre de tirer pleinement parti des forces de chacun.

Opérations de terrain sur mesure

40. Les missions politiques spéciales évoluent suivant une nette tendance du Conseil de sécurité et des États Membres à exiger qu'elles soient adaptées au contexte des pays ou des régions dans lesquelles elles sont déployées. Pour ce faire, l'Organisation des Nations Unies doit rendre ses politiques et procédures internes compatibles avec des opérations de terrain très dynamiques, capables d'évoluer rapidement. Dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, j'ai présenté un certain nombre de mesures devant contribuer à la réalisation de cet objectif.

41. Les missions politiques spéciales sont des mécanismes particulièrement souples et adaptables, leurs fonctions principales de prévention des conflits ainsi que de rétablissement et de consolidation de la paix étant des tâches qui dépendent fortement du contexte et qui doivent tenir compte des réalités locales et des priorités nationales. Dans certains cas, ces missions sont déployées sur le terrain une fois qu'un envoyé spécial s'est acquitté de son mandat, par exemple lorsqu'un accord de paix a été signé, nécessitant un suivi de l'Organisation sur place. Dans ces cas,

l'ONU adopte naturellement une approche séquentielle du déploiement des missions, car l'analyse, les contacts sur place et l'expérience de l'envoyé peuvent servir de base au démarrage des travaux de la mission sur le terrain.

42. Il arrive que le Conseil de sécurité approuve pour certaines missions politiques spéciales une série de mandats, c'est-à-dire que la mission est chargée d'un mandat initial limité consistant à mener à bien des tâches politiques et à déterminer les grandes priorités, au terme duquel elle lui propose des activités. Par exemple, en septembre 2011, le Conseil a, par sa résolution 2009 (2011) établi la MANUL, à laquelle il a confié un nombre limité de tâches pour une période initiale de trois mois, qui a été prolongée par la suite. En mars 2012, par sa résolution 2040 (2012), il a revu le mandat de cette mission et lui a confié des tâches supplémentaires. Le mandat de la Mission a ainsi continué d'évoluer au cours des années suivantes. Cette approche séquentielle a permis de prendre en compte les priorités des intervenants nationaux dans le mandat de la Mission, qui a été établi après des consultations et une planification en amont.

43. En raison de leur adaptabilité intrinsèque et de la diversité des fonctions qu'elles exercent, les missions politiques spéciales sont parfois chargées par les États Membres de mandats nécessitant une grande spécialisation. La Commission mixte Cameroun-Nigéria et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, aujourd'hui achevée, constituent deux exemples de missions exerçant diverses fonctions spécialisées.

IV. Mesures prises pour renforcer la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la participation des femmes, les compétences et l'efficacité

Dialogue interactif informel avec les États Membres

44. Dans sa résolution 69/95, l'Assemblée générale m'a prié d'instaurer un dialogue régulier, interactif et ouvert à toutes les parties intéressées sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales. Le 15 avril 2015, en étroite collaboration avec le Bureau de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), le Département des affaires politiques a organisé un dialogue interactif sur l'examen des opérations de paix et les grandes questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales. Le débat a été l'occasion pour les États Membres de procéder de manière informelle à un échange de vues avec les membres du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Il résulte de l'intérêt manifesté par de nombreuses délégations pour la tenue d'un débat consacré aux missions politiques spéciales dans le contexte de l'examen des opérations de paix.

45. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait des observations liminaires et appelé l'attention sur certaines des plus importantes questions et difficultés qui, du point de vue du Département des affaires politiques, nuisaient à l'efficacité des missions politiques spéciales, telles que des conflits en rapide

évolution, des cadres politiques fragiles et des conditions de sécurité précaires. Il a noté que l'examen des opérations de paix arrivait à point nommé pour proposer des solutions durables visant à renforcer les missions politiques spéciales, qui demeuraient essentielles à la paix et à la sécurité. Le Vice-Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a lui aussi fait des observations liminaires et informé les États Membres des délibérations du Groupe et de certaines conclusions initiales.

46. Onze délégations ont pris la parole pour exposer leur point de vue au Groupe. De nombreux participants se sont félicités de la prise en compte des missions politiques spéciales dans l'examen des opérations de paix et ont appelé l'attention sur des questions qui pourraient être examinées par le Groupe dans son rapport. Plusieurs participants ont souligné que la prévention des conflits et la médiation étaient prioritaires et apprécié le rôle que ces missions jouaient à cet égard. L'accent a également été mis sur la transparence et le principe de responsabilité, et plusieurs intervenants ont dit que ces principes devaient être définis plus clairement pour les missions politiques spéciales.

47. Je tiens à ce que de nouveaux dialogues interactifs soient organisés à l'avenir avec les États Membres sur d'autres questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, car ils permettent de tenir les États Membres informés du travail crucial accompli par ces missions et d'avoir des échanges de vues avec eux.

Transparence et responsabilité

48. Durant la période considérée, les efforts importants déployés pour améliorer la transparence de l'ensemble des opérations de paix des Nations Unies, y compris des missions politiques spéciales, se sont poursuivis. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et les auteurs de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ont conduit des évaluations indépendantes approfondies de différents aspects des activités des missions politiques spéciales, de leurs mandats, des principales difficultés qu'elles rencontrent et des éléments indispensables à leur succès. Le Groupe chargé d'étudier les opérations de paix, en particulier, a procédé à de larges consultations dans toutes les régions, et participé à diverses réunions bilatérales et multilatérales à New York, dont j'ai vivement encouragé la tenue. Pour recueillir les vues de tous les membres, il a aussi tenu, le 21 novembre 2014, une réunion d'information avec la Quatrième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et, le 20 novembre 2014, une réunion d'information à l'intention du Conseil de sécurité, et participé au dialogue interactif organisé avec la Quatrième Commission évoqué plus haut. De même, mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies a été établi en consultation étroite avec les délégations à New York. Je suis certain que ces consultations ont permis aux États Membres non seulement de se faire une meilleure idée des activités menées par les missions politiques spéciales, mais aussi d'avoir des échanges de vues francs et approfondis.

49. L'attachement du Secrétariat à la transparence et au principe de responsabilité ne s'arrête pas là. Nous veillons régulièrement à ce que les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et le grand public reçoivent des informations actualisées sur les missions politiques spéciales et l'action qu'elles

mènent. Dans cette optique, nous organisons des réunions d'information à l'intention des États Membres, des débats avec des groupes régionaux et certains États Membres, ainsi que des consultations et des activités de coopération avec les partenaires régionaux, et avons des échanges réguliers avec la presse et la société civile dans son ensemble. À ce titre, nous avons récemment actualisé le site Web du Département des affaires politiques, qui contient désormais des informations détaillées et des données sur les différentes missions politiques spéciales relevant du Département et sur d'autres activités menées au titre de la mission de bons offices du Secrétaire général. Le site Web devrait être accessible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies d'ici à la fin de 2015.

50. Les rapports que j'adresse à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les situations dont connaissent directement les missions politiques spéciales ou sur des questions qui touchent à leurs activités sont un autre moyen important de garantir le respect du principe de responsabilité, ainsi que la transparence et la visibilité des activités menées. Ces rapports, qui sont publics, donnent des données actualisées sur l'évolution d'une situation donnée et des informations essentielles sur les activités de nos missions. J'y formule également des observations sur la voie à suivre. Entre le 1^{er} septembre 2014 et le 1^{er} septembre 2015, j'ai présenté 59 rapports de ce type aux organes compétents : le Conseil de sécurité essentiellement, mais aussi l'Assemblée générale, selon le cas. Quatre d'entre eux portent sur des questions qui, au niveau national ou régional, sont directement liées aux activités de ces missions ou ont une incidence sur elles, et neuf sur des questions thématiques qui ont des implications particulières pour ces missions, telles que la consolidation de la paix, les violences sexuelles liées aux conflits et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Outre ces rapports sur le fond, les rapports sur le budget ordinaire que je présente à la Cinquième Commission contiennent également des informations détaillées sur les structures des missions, les modifications apportées à leur mandat et des indicateurs de résultats détaillés.

51. Dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, j'ai formulé plusieurs propositions visant à renforcer la responsabilité de nos opérations sur le terrain, y compris celle des missions politiques spéciales, de façon à ce qu'elles puissent s'acquitter plus efficacement de leur mandat. En un mot, mes propositions reposent sur la nécessité de faire en sorte que les pouvoirs et les responsabilités soient alignés sur les tâches attribuées aux missions, selon les meilleures pratiques au monde en matière d'administration des organisations sur le terrain. Elles prévoient donc la mise en place de solides dispositifs d'application du principe de responsabilité pour accompagner le renforcement des pouvoirs des missions dans un certain nombre de domaines.

Représentation géographique et participation des femmes

52. Tant au Siège que sur le terrain, l'Organisation des Nations Unies a besoin d'un personnel qui soit représentatif de sa présence dans le monde et de l'ensemble de ses membres. J'en ai fait une des grandes priorités de mon mandat.

53. Je reste soucieux d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation équitable des deux sexes dans la sélection des hauts fonctionnaires appelés à travailler sur le terrain. Pour sélectionner les candidats à des postes de direction dans les missions politiques spéciales, une grande attention est accordée à

l'objectif général d'assurer une large représentation géographique, que doit remplir toute organisation universelle. À cette fin, on s'est efforcé d'améliorer la planification des successions et d'assouplir la procédure de nomination du personnel appelé à travailler sur le terrain, notamment en mettant à jour régulièrement la base de données sur les postes de direction, qui contient les profils de candidats potentiels à des postes de ce type. Cette base de données est constamment alimentée et actualisée grâce à des campagnes d'information ciblées, qui visent en particulier les États Membres sous-représentés dans les missions.

54. Améliorer la représentation des femmes aux postes de direction, y compris dans les missions politiques spéciales sur le terrain, est une de mes priorités de longue date. Depuis décembre 2006, date à laquelle on ne comptait qu'une seule femme parmi les chefs et chefs adjoints de mission, le nombre de femmes occupant des postes de direction dans les missions a tendance à augmenter. Toutefois, les progrès restent fragiles car ce nombre est peu élevé (en valeur absolue) et le départ ou la nomination d'un ou deux candidats peut suffire à inverser la tendance. Cela confirme qu'il faut continuer de s'efforcer de sélectionner et de nommer des femmes aux postes de chef et de chef adjoint des missions. La poursuite d'efforts ciblés, tels que l'organisation de la formation de haut niveau à la médiation, destinée aux médiateurs actuels et futurs, et du séminaire de haut niveau sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la médiation est essentielle pour accroître le nombre de femmes pouvant exercer des fonctions de direction dans les missions politiques spéciales.

55. Renforcer la participation des femmes à tous les aspects de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix est un élément important de ce programme et constitue l'une des tâches essentielles qui incombent au Département des affaires politiques, qu'il partage avec nos missions politiques spéciales. À l'occasion de l'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de l'étude mondiale, le Département des affaires politiques a conduit une évaluation interne des progrès accomplis dans ce domaine au cours des cinq dernières années. Le Département étant responsable de la majorité des missions politiques spéciales, y compris de toutes celles sur le terrain, cet examen est particulièrement important pour évaluer les progrès accomplis par ces missions dans l'application de la question concernant les femmes et la paix et la sécurité. Des visites ciblées en Somalie, à Chypre et en Afrique de l'Ouest, ainsi que des entretiens approfondis avec les envoyés spéciaux et d'autres hauts responsables au Siège et sur le terrain ont été utiles à cette évaluation interne.

56. Il ressort de l'évaluation que le Département des affaires politiques a régulièrement progressé dans l'application des 15 engagements qu'il avait pris au titre de la question concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il a intégré la problématique hommes-femmes dans ses documents d'orientation et documents directifs et investi dans de nouveaux outils et formations sur l'égalité des sexes et la médiation à l'intention du personnel à tous les niveaux, notamment de ses hauts responsables et envoyés, ainsi que du personnel des missions politiques spéciales. Des progrès notables ont été réalisés dans ces domaines au cours des cinq dernières années. De plus en plus de femmes, notamment des spécialistes de la problématique hommes-femmes, participent – en tant que membres d'équipes de médiation ou de délégations appelées à mener des négociations – aux processus de médiation visant à régler les conflits, qui sont conduits par l'Organisation des Nations Unies ou codirigés par elle. Un nombre croissant d'accords de cessez-le-feu et de paix

contiennent des dispositions relatives à la problématique hommes-femmes et les progrès sont particulièrement notables en ce qui concerne la terminologie relative aux violences sexuelles commises en période de conflit. Un comité technique sur l'égalité des sexes participe désormais directement aux négociations de haut niveau menées dans le cadre des pourparlers sur Chypre, qui sont organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il conseille les dirigeants et les négociateurs sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le règlement des conflits.

57. De même, dans tous les rapports que j'ai adressés au Conseil de sécurité sur les missions politiques spéciales en 2014, j'ai fait référence aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il s'agit là d'une nette amélioration par rapport aux années précédentes. En outre, la qualité de ces rapports s'est améliorée, de plus en plus de missions communiquant désormais des données ventilées par sexe. Le rapport est toujours de qualité supérieure lorsque la mission compte des spécialistes de la problématique hommes-femmes. Les problèmes les plus fréquemment rapportés concernent les préoccupations fondées sur les droits et la participation politique.

58. Il ressort de l'examen que des progrès notables ont été accomplis, mais que d'importantes difficultés restent à surmonter. Le Département des affaires politiques et le système des Nations Unies en général sont appelés à renforcer les partenariats au sein du système et avec les États Membres, afin de trouver un équilibre entre un engagement de pure forme et un engagement financier plus important, et à encourager et renforcer la capacité des femmes et des responsables et réseaux de la société civile.

Compétences et efficacité

59. Au vu de la diversité de leurs mandats, et compte tenu du fait que nombre d'entre elles n'ont qu'une présence limitée sur le terrain, les missions politiques spéciales doivent souvent faire appel aux compétences de personnes basées au Siège pour les aider dans leurs activités ordinaires. Quelques-uns des domaines critiques dans lesquels cette aide a été nécessaire sont la médiation et l'exercice des bons offices. Depuis mon entrée en fonctions, j'encourage la médiation et la diplomatie préventive en tant qu'outils essentiels. Du point de vue opérationnel, l'ONU s'est dotée de spécialistes pouvant être déployés rapidement pour soutenir les efforts de médiation menés par les envoyés spéciaux et les missions politiques spéciales, et par d'autres acteurs tels que des organisations régionales, des opérations de maintien de la paix et des États Membres.

60. Ces compétences sont gérées par un Groupe de l'appui à la médiation, créé dans le cadre des efforts déployés en 2009 pour renforcer le Département des affaires politiques et qui est devenu un pilier essentiel de l'ONU dans ce domaine. L'équipe de médiateurs de réserve est l'un des principaux instruments dont dispose l'Organisation pour intervenir rapidement. Les experts qui la composent peuvent être déployés dans les 72 heures suivant une demande d'appui à la médiation. Ce sont des spécialistes de domaines relatifs aux processus de paix, tels que la mise en place de médiations, le partage du pouvoir, les questions d'égalité des sexes et d'intégration sociale, et les mesures de sécurité. En parallèle, le Groupe de l'appui à la médiation tient à jour une liste de médiateurs présélectionnés qui peuvent être déployés pour de longues périodes sur le terrain.

61. L'appui aux processus constitutionnels, y compris par l'intermédiaire des missions politiques spéciales déployées sur le terrain, est un autre domaine dans lequel les États Membres sollicitent de plus en plus les connaissances spécialisées de l'Organisation. Afin d'améliorer l'ampleur de l'assistance qu'il apporte à cet égard, le Département a mis au point une initiative visant à renforcer les moyens dont il dispose pour fournir aux missions qui le demandent un appui à l'élaboration de la constitution. Dans le cadre de cette initiative, il a élaboré des instruments pratiques, renforcé la coordination à l'échelle du système et offert des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation ou un appui technique en matière d'élaboration de la constitution.

62. De nombreuses missions politiques spéciales sont chargées d'aider les autorités nationales à conduire des élections crédibles. L'ONU a acquis un important volume de connaissances spécialisées dans ce domaine au cours des dernières décennies. Dans les pays où sont déployées des missions de maintien de la paix, des missions de consolidation de la paix ou des missions politiques spéciales, l'assistance électorale est dispensée de manière pleinement intégrée, que la mission soit ou non intégrée sur le plan structurel. L'Organisation a continué de chercher des moyens de faire en sorte que ses activités d'assistance électorale complètent les activités menées par d'autres organismes des Nations Unies à l'appui de transitions pacifiques et de rechercher des moyens de contribuer à la mise en place d'un climat favorable à la tenue des élections. Au paragraphe 30 de mon dernier rapport sur les moyens de renforcer l'action des Nations Unies dans la tenue effective d'élections périodiques et honnêtes, selon le principe établi, et dans la promotion de la démocratie (A/70/306), j'ai attiré l'attention sur le fait que la mise en place de stratégies globales destinées à favoriser l'acceptation des résultats des élections et à prévenir les violences électorales passait par une forte participation de l'Organisation. Le coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale a continué de définir de nouvelles orientations générales en matière électorale qui sont applicables à l'ensemble du système, renforçant ainsi la capacité des missions politiques spéciales de fournir une assistance électorale cohérente et homogène.

63. On dispose maintenant d'une seule et unique liste d'experts électoraux à l'échelle du système, dont la structure et les caractéristiques ont été améliorées de façon à pouvoir continuer de déployer rapidement des experts parmi les présélectionnés pour contribuer aux efforts de diplomatie préventive et aux processus électoraux. La Division de l'assistance électorale, qui relève du Département des affaires politiques, tient à jour la seule et unique liste utilisée par tous les organismes des Nations Unies pour donner des orientations aux missions politiques spéciales, aux opérations de maintien de la paix et aux fonds et programmes des Nations Unies, et apporter une assistance technique aux États Membres. Cette liste contient les noms de candidats possédant un large éventail de connaissances spécialisées en rapport avec les processus électoraux, notamment les opérations électorales, la logistique des opérations, les technologies de l'information et l'inscription sur les listes électorales, les cadres juridiques, la problématique hommes-femmes, les communications, l'éducation civique et électorale, ainsi que la sécurité des élections.

64. Afin d'améliorer encore l'efficacité des missions politiques spéciales, le Département des affaires politiques a élaboré des procédures internes pour faire le bilan d'expériences données, élaborer des orientations et des pratiques optimales

utiles et former le personnel à tous les niveaux. La conduite d'études sur les enseignements tirés de l'expérience et de bilans d'interventions font désormais partie intégrante de l'action menée par les missions politiques spéciales et permettent d'acquérir un important savoir institutionnel. Les produits d'apprentissage sont téléchargés dans une base de données des politiques et pratiques accessible par l'ensemble du personnel au Siège et sur le terrain. Par exemple, un séminaire-retraite organisé en avril 2015 à l'intention des hauts responsables des bureaux régionaux des Nations Unies pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a donné aux participants une occasion exceptionnelle de partager l'expérience acquise dans leur travail. Un aspect important de ce processus d'apprentissage est qu'il faut permettre aux hauts responsables des missions politiques spéciales de se consulter régulièrement pour partager leurs données d'expérience concernant les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques applicables. À cet effet, les chefs de cabinet, de même que les chefs des composantes affaires politiques, se réunissent désormais chaque année.

V. Observations

65. La détérioration de la paix et de la sécurité mondiales qui se produit aujourd'hui et la multiplication de conflits extrêmement violents, en rapide évolution et de plus en plus complexes, posent des difficultés considérables aux opérations de paix des Nations Unies, en particulier aux missions politiques spéciales. Ces missions sont déployées dans des situations caractérisées aujourd'hui par des guerres civiles prolongées et meurtrières, la propagation de l'extrémisme violent, la conclusion d'accords de paix fragiles, des transitions politiques précaires et des crises humanitaires de grande ampleur. Les conséquences de notre échec collectif à prévenir ou à régler des conflits ne sont plus limitées à certaines régions du monde mais touchent tous les pays.

66. Les études indépendantes sur la paix et la sécurité qui ont été menées en 2015 ou qui seront achevées dans les prochains mois contiennent un appel clair à réaliser d'urgence des changements. À l'issue de son examen des opérations de paix, le Groupe indépendant de haut niveau a insisté en particulier sur le fait qu'il fallait que la communauté internationale s'engage immédiatement à ramener les activités de prévention des conflits et de médiation sur le devant de la scène. Compte tenu de la portée de ce défi d'envergure mondiale et de la diversité des activités qu'il suppose de mener, nous devons faire appel à une série d'instruments en matière de paix et de sécurité qui soient plus souples, adaptables et variés. Comme le présent rapport l'a montré, les missions politiques spéciales sont un des instruments les plus importants. Elles sont, en effet, indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et sont la manifestation la plus systématique et la plus visible de la mission de bons offices du Secrétaire général.

67. Tous les États Membres sont tenus d'effectuer les changements qui s'imposent. Comme je l'ai signalé dans mon rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies, je me suis déjà engagé à mettre en œuvre un programme d'action visant à renforcer nos missions. Pour que les choses changent véritablement, il faut néanmoins que les États Membres, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, s'engagent durablement à adapter les opérations de paix aux réalités actuelles. Des investissements seront nécessaires. Ils n'auront

pas besoin d'être importants, mais ils devront être judicieux et concerner des activités dont nous savons qu'elles peuvent faire la différence pour prévenir et régler les conflits et instaurer une paix durable.

68. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mes représentants spéciaux, envoyés spéciaux et conseillers, ainsi qu'aux membres dévoués et courageux du personnel de l'Organisation engagés dans ces missions, qui travaillent souvent dans des conditions difficiles et dangereuses au service de la paix. Ils sont un exemple pour nous tous.

Annexe

Missions politiques spéciales des Nations Unies (au 30 septembre 2015)

Envoyés spéciaux

1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
2. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar
4. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide
5. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
8. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen
10. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
11. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Groupes de surveillance des sanctions et groupes de contrôle

12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée
13. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire
14. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
16. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran
17. Groupe d'experts sur le Libéria
18. Groupe d'experts sur la Libye
19. Groupe d'experts sur le Soudan
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
21. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
22. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
23. Groupe d'experts sur la République centrafricaine
24. Groupe d'experts sur le Yémen
25. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Missions

26. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban
 27. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient^a
 28. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
 29. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
 30. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
 31. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
 32. Mission électorale des Nations Unies au Burundi
 33. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
 34. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
 35. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine^b
 36. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
 37. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria
 38. Mission d'appui des Nations Unies en Libye
-

^a Financé sur le budget ordinaire, mais pas au poste des missions politiques spéciales.

^b Financé en partie sur le budget ordinaire, mais pas au poste des missions politiques spéciales.